

**Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au Premier ministre, sur "la simplification du code de la route" (n° 447)**

**Kattrin Jadin:** Un groupe de travail a été instauré pour assurer le suivi de la réforme du Code de la route. Quelle est la suite réservée aux conclusions de ce groupe de travail? Quelles sont, en substance, les modifications et/ou simplifications qui en découlent?

**Etienne Schouppe,** secrétaire d'État: Sur la base des conclusions du groupe de travail, mon administration a élaboré un projet d'arrêté royal qui a été présenté à la Commission fédérale pour la sécurité routière.

Au cours de cette réunion, plus de 200 propositions d'amendement et/ou des remarques ont été formulées et, dans une certaine mesure, incorporées au projet. Il était effectivement prévu de soumettre le projet adapté aux Régions dans le cadre de la procédure d'association dans le courant du mois de juin, mais l'organisation d'élections anticipées et la situation en affaires courantes qui s'en est suivie n'a pas rendu possible cette étape.

Compte tenu de cette situation et de l'envergure qui implique également de revoir l'ensemble des textes connexes au Code de la route, mon administration a rédigé simultanément un projet d'arrêté royal visant à anticiper une série de modifications nécessaires et modifiant le Code de la route actuel. La réalisation du projet sera poursuivie dès que possible, à l'instar du projet de simplification.

**Kattrin Jadin:** J'espère vivement que le prochain gouvernement mènera ce projet à terme.